

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

DOMAINES ET
PATRIMOINES

SOUS-DOMAINE :

AUTRES ACTES DE
GESTION DU DOMAINE
PRIVE

OBJET :

RETROCESSION
PARCELLE
CADASTREE A1162

2, RUELE DES
REMPARTS

Nombre de
Conseillers en
exercice : 11

DATE DE LA
CONVOCAION :
08/04/2025

DATE DE
L'AFFICHAGE :
14/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2025-11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du Lundi 14 Avril 2025 à 18H15

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, **sous la
Présidence de Claude BOUTET.**

Présents : AUDEMARD D'ALANCON Guy, BACOU Bertrand, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude, CATHARY
Claude, FABRA Stéphane, GARCIA Fabien, VERMEESCH Frédérique Formant la majorité des membres en
exercice.

Absents : FORT Arnaud, FAUSTINO Sabine, MANITCH Serge.

Secrétaire : FABRA Stéphane Adjoint Serge ESQUIVA.

Dans le cadre de la revente du bien appartenant à madame BEAUGUITTE Virginie, Bien
cadastré parcelle N°A 1540 située au 2, Ruelle des remparts, la commune se retrouve
propriétaire d'une parcelle cadastrée N°A 1162 non régularisée à ce jour au plan cadastral
et qui appartient physiquement au bien attenant. Suivant le plan présenter on aperçoit bien
la parcelle comme faisant partie intégrante à la maison.

Compte tenu de cette situation, la commune se doit de rétrocéder à madame BEAUGUITTE
virginie, la parcelle cadastrée A 1162 pour une superficie de 6ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la rétrocession de la parcelle cadastrée N°A 1162 située au 2, ruelle des
Remparts et faisant partie intégrante de la Maison pour l'euro symbolique.

VOTE Cette délibération à l'unanimité par 08 voix POUR (AUDEMARD D'ALANCON Guy, BOUTET
Claude, BIARD Jean-Pierre, BACOU Bertrand, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, GARCIA Fabien,
VERMEERSCH Frédérique).

DIT que les frais liés à cette rétrocession seront à la charge de la bénéficiaire.

AUTORISE et CHARGE Monsieur le Mairze à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La
convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles
L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Claude BOUTET.

La Secrétaire de séance,
Stéphane FABRA.



Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le

ID : 011-211102413-20250414-D2025111-DE

